



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-098

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI

79-2022-06-27-00001 - Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-06-27-00001

Arrêté portant modification de la composition
de la commission départementale de
surendettement des particuliers

ARRÊTÉ
portant modification de la composition
de la commission départementale de surendettement des particuliers

la préfète des Deux-Sèvres
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la consommation ;

Vu la loi n° 2010 -737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

Vu le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1304 en date du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu les dispositions introduites dans l'article R 331-2 du code de la consommation par le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 en ce qui concerne la désignation d'un représentant de la préfète en cas d'empêchement du délégué ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2010 modifié, portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2021 portant mandat de représentation pour présider la commission départementale de surendettement des particuliers (CDSP) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant modification de la composition départementale de surendettement des particuliers ;

Vu le courrier de Monsieur le directeur départemental des finances publiques du 15 juin 2022, désignant ses délégués pour le représenter à la commission départementale de surendettement des particuliers, soit à compter du 1er septembre 2022, Mme Marie-Céline DESSUGE-VIDRIS, directrice adjointe et Mme Sophie BOUILHOL, responsable de la Mission gestion publique de la DDFiP des Deux-Sèvres, et à compter du 1er octobre 2022 M. Fabien DENIS, chargé de mission aux affaires économiques et financières ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé, portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers, est modifié comme suit :

"Article 1er : la commission départementale de surendettement des particuliers est composée comme suit :

Membres de droit

- La préfète des Deux-Sèvres, présidente, ou sa déléguée, la sous-préfète de Parthenay. Cette dernière sera remplacée, en cas d'empêchement, par le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- le directeur départemental des finances publiques, vice-président, ou ses délégués, que sont Mme Marie-Céline DESSUGE-VIDRIS, Directrice adjointe, Mme Sophie BOUILHOL, responsable de la Mission gestion publique ainsi que M. Fabien DENIS, chargé de mission aux affaires économiques et financières,
- la directrice départementale de la Banque de France, ou son délégué, adjoint à la directrice départementale de la Banque de France.

Personnalités choisies sur proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :

- Mme Bénédicte BOCAGE, titulaire,
- M. Claude BARATON, suppléant.

Personnalités choisies sur proposition des associations familiales et de consommateurs :

- Mme Anne-Marie BODIN, titulaire,
- Mme Geneviève RENAUD, suppléante.

Personnalités choisies dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

- Mme Gaëlle MAHERAULT, titulaire,
- Mme Sandrine BERTHEREAU, suppléante.

Personnalités choisies sur proposition du Premier Président de la Cour d'Appel :

- M. François-Xavier BERTHOD, titulaire,
- Mme Pascale NOURAUD, suppléante. "

Article 2 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques et la directrice départementale de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché dans le bureau du secrétariat de la commission et accessible sur le site internet de la Banque de France.

Niort, le **27 JUIN 2022**
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture

Xavier MAROTEL